Vaccination contre la grippe saisonnière : une campagne qui démarre dans un contexte d'épidémie de Covid-19

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière de l'Assurance Maladie débute aujourd'hui et se terminera le 31 janvier 2021*. Au vu du contexte sanitaire particulier, la vaccination contre la grippe représente plus que jamais un enjeu de santé publique : auprès des personnes vulnérables, des professionnels de santé et cette année auprès des enfants.

Chaque année, la grippe est responsable de nombreuses hospitalisations et de décès, entre 3 000 à 10 000 suivant les années et plus particulièrement chez les personnes fragiles. La stratégie vaccinale vise à protéger les populations les plus exposées aux risques de complications graves en cas de grippe.

Il s'agit essentiellement :

- des personnes âgées de 65 ans et plus, ou atteintes de certaines maladies chroniques;
- des femmes enceintes ;
- des personnes obèses (IMC égal ou supérieur à 40kg/m2);
- de l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immuno déprimées, dans l'objectif de protéger les personnes fragiles de leur entourage.

L'Assurance Maladie envoie un bon de prise en charge de vaccination aux assurés concernés. Conformément à l'avis de Haute Autorité de Santé du 20 mai 2020, et dans le contexte épidémique de COVID-19, ces publics doivent être prioritaires dès le début de la début de la campagne et au moins jusqu'au 30 novembre.

Mais cette année doivent être également concernées les personnes socialement exposées comme les soignants, ainsi que tous les enfants, comme le conseillent les pédiatres (cf. Société Française de Pédiatrie (SFP)). Ceux-ci pourront se faire vacciner jusqu'à fin janvier voir fin février.

Qui peut vacciner ?

Un dispositif simplifié est proposé aux personnes majeures éligibles à la vaccination, qu'elles aient été précédemment vaccinées ou non. Elles peuvent retirer directement leur vaccin en officine sur simple présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de leur choix :

- un médecin,
- une sage-femme (pour les femmes enceintes et l'entourage du nourrisson),
- un infirmier (sans prescription pour les personnes majeures, sur prescription pour les mineurs),
- un pharmacien volontaire formé pour les personnes majeures.

Ces professionnels de santé habilités peuvent également vous remettre votre bon de prise en charge, si vous ne l'avez pas reçu.

Pourquoi les personnes diabétiques sont-elles plus concernées par la vaccination contre la grippe ?

La grippe est une maladie particulièrement grave pour les personnes à risque. Elle touche chaque hiver entre 2 et 8 millions de personnes.

Des complications peuvent alors apparaître, telles que :

- une infection pulmonaire bactérienne grave (ou pneumonie), l'infection à pneumocoque est 2,5 fois plus élevée chez les personnes diabétiques que dans la population générale,
- une aggravation d'une maladie chronique déjà existante : diabète, bronchopneumopathie chronique obstructive, insuffisance cardiaque …

Pour en savoir plus sur le diabète et la grippe, consultez notre page dédiée Suis-je plus concerné par la grippe si je suis diabétique ?

Les professionnels soignants et du grand âge sont également invités à se faire vacciner

L'Académie de médecine plaide pour un vaccin obligatoire pour les soignants mais le ministre des Solidarités et de la santé, Olivier Véran, ne veut pas imposer la vaccination aux professionnels de santé. Il en appelle à leur responsabilisation ainsi qu'à celle des directeurs d'Ehpad. La couverture vaccinale des soignants est à ce jour encore insuffisante (en 2019, seulement 43% des infirmiers et aides-soignants en institution étaient vaccinés, selon Santé publique France). La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) prépare actuellement une information spécifique à destination des autres établissements sociaux et médico-sociaux du secteur handicap et social.

La vaccination antigrippale dans le contexte épidémique de Covid-19

La Covid-19 affaiblit les défenses immunitaires et les patients diabétiques sont plus sensibles que les personnes non diabétiques aux infections. Toutes les infections peuvent décompenser brutalement le diabète.

Les études récentes semblent montrer qu'une co-infection simultanée de la grippe et du coronavirus double la mortalité hospitalière.

Cette année, la Société Française de Pédiatrie (SFP) souligne l'intérêt de la vaccination antigrippale pour les publics jeunes. Etant donné la ressemblance des symptômes de la Covid-19 et de la grippe, il est préconisé de faire vacciner ses enfants pour éviter au maximum que ceux-ci contractent le virus de la grippe et le transmettent à leur famille (parents et grands-parents). Les scénarios redoutés : une épidémie de grippe suite à celle de Covid-19 ou dans le pire des cas, les deux en même temps.

L'association Aide aux Jeunes Diabétiques (AJD) insiste sur l'importance de ces recommandations, pour tous les enfants et adolescents.

Elle rappelle que *« les enfants qui ont un diabète ne présentent pas de risque supplémentaire de contracter la Covid-19 ou les maladies hivernales habituelles, mais peuvent présenter comme lors de tout épisode infectieux un déséquilibre du diabète. »*

Vos questions sur vaccination antigrippale et la Covid-19 :

- Le vaccin antigrippal est-il efficace à 100% ?

Non, contrairement aux idées reçues, le vaccin contre la grippe ne garantit pas une efficacité à 100%, mais il réduit fortement le risque de tomber malade, à condition de ne pas être déjà contaminé par le virus. Il permet également d'atténuer les symptômes ainsi que l'impact sur la glycémie. La protection est considérée comme active 2 semaines après l'injection.

- Faut-il se faire vacciner tous les ans ?

Les virus de la grippe ont la particularité de muter constamment : il est donc nécessaire de modifier la composition du vaccin en fonction des souches circulantes pour que la protection soit la plus efficace possible. Il est donc indispensable de se faire vacciner tous les ans.

- Le vaccin contre la grippe peut-il me prémunir du risque d'être infecté par la Covid-19 ?

Non.

- Mais d'une part, les signes d'infection grippale et d'atteinte de Covid-19 pouvant être très proches, cela évitera angoisse et confusion et de multiplier les tests diagnostics,
- d'autre part, il faut tout faire pour diminuer le recours aux infrastructures sanitaires déjà débordées par cette reprise épidémique que ce soit les médecins traitants, les urgences hospitalières et bien sûr les services hospitaliers et les réanimations.
- En outre, nous n'avons aucune idée du degré de gravité d'une atteinte conjointe grippe + Covid-19

Le vaccin contre la grippe peut-il provoquer des effets indésirables ?

Oui et non. Comme tout vaccin, il peut y avoir dans des cas rares ou très rares des effets indésirables. Mais dans tous les cas, la balance bénéfice risque est très positive. Il s'agit de vaccins très anciens et éprouvés. L'action du vaccin peut provoquer temporairement des rougeurs ou une douleur au point d'injection, de la fièvre, des douleurs musculaires passagères. Ces effets ont variables d'une personne à l'autre. S'ils surviennent, parlez-en avec votre médecin.

- J'ai eu la Covid-19, puis-je me faire vacciner ?

Bien sûr, car la Covid-19 ne vous prémunit pas contre la grippe, dans la mesure où vous n'avez pas de fièvre et autres symptômes d'infection au moment de la vaccination. De plus, on connait mal la réalité de la couverture immunitaire du coronavirus.

Si vous venez d'être identifié comme cas contact Covid-19, l'Assurance Maladie préconise de différer votre vaccination jusqu'à la fin de la période d'isolement. Prévenir la grippe : la vaccination et les gestes barrières

Pour conclure, dans le contexte de surcharge des médecins, des urgences des hôpitaux et des réanimations, tout ce qui pourra éviter une hospitalisation supplémentaire est indispensable.

Nous souhaitons insister encore une fois sur le respect strict des gestes barrières, le port du masque et le lavage des mains qui préviennent aussi bien la Covid-19 que la grippe et, en cas de doute ou de symptômes, contactez votre médecin car il peut s'agir d'une infection à la Covid-19. Nous sommes tous responsables !

Par ailleurs, les autorités sanitaires et les sociétés savantes recommandent d'être à jour de toutes les autres vaccinations, y compris contre le pneumocoque.

Pour voir nos vidéos et télécharger notre livret sur la vaccination, rendez-vous sur cette page :
Diabète et vaccination : un livret pratique et une vidéo pour prendre la bonne décision

Voir la page dédiée sur le site de l'Assurance Maladie :

La vaccination contre la grippe saisonnière
Consulter le calendrier vaccinal sur le site du Ministère de la santé et des solidarités :
https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal

Sources :
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3187536/fr/vaccination-antigrippale-la-strategie-de-la-prochaine-

campagne-annuelle-reaffirmee-dans-le-contexte-de-l-epidemie-de-covid-19
**Information issue du site de l'Assurance Maladie*